



Tarifs APMEP pour 2019

Adhésions, abonnements et frais d'expéditions des brochures

Adopté par le Comité national de l'APMEP de juin 2018
Applicables à partir du 1^{er} octobre 2018

1. Qui peut adhérer à l'APMEP ?

Peuvent adhérer à l'APMEP toutes les personnes se préparant à exercer, exerçant ou ayant exercé des activités d'enseignement, de recherche, de formation, d'animation ou de contrôle concernant l'enseignement mathématique de la maternelle à l'université. Parmi elles :

- Les membres de l'enseignement public, de l'enseignement agricole, et de l'enseignement privé sous contrat ;
- Avec l'accord du bureau national, des personnes n'appartenant pas à ces catégories peuvent être membres de l'association.
- Les établissements scolaires, les bibliothèques universitaires ne peuvent pas adhérer mais peuvent s'abonner à la nouvelle revue de l'APMEP : « *Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP* ».

2. Avantages de l'adhésion à l'APMEP

Les adhérents de l'APMEP bénéficient :

- d'une réduction fiscale de 66 % sur le montant de l'adhésion au titre du don aux œuvres d'intérêt général ;
- du tarif « adhérent/abonné » pour l'achat de brochures (réduction de 30 % sur le prix public des brochures éditées par l'APMEP et de 5 % sur le prix public des brochures non APMEP) ;
- des droits réduits d'inscription aux Journées Nationales.
- de l'envoi gratuit de la revue de l'APMEP : « *Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP* » et de l'accès à ses compléments numériques ;
- et pour les premières adhésions deux brochures cadeau en ajoutant 6 € pour les frais de port.

3. Comment adhérer à l'APMEP

Il est désormais conseillé d'adhérer en ligne sur www.apmep.fr dès le mois d'octobre.

L'appel à cotisation 2019 sera envoyé aux adhérents à jour de leur cotisation 2018 et aux ex-adhérents des deux années précédentes à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre. Des bulletins d'adhésion seront aussi disponibles au secrétariat (secretariat-apmep@orange.fr), sur le site www.apmep.fr et dans les Régionales de l'APMEP.

4. Reçu fiscal

Les reçus fiscaux seront disponibles sur le compte de l'adhérent dès la validation du paiement et envoyés par courrier postal à ceux qui n'ont pas encore communiqué leur adresse électronique à l'APMEP.

En cas de difficulté, il est possible de contacter le secrétariat de l'APMEP : secretariat-apmep@orange.fr, tél. : 01 43 31 34 05.

5. Ressources de l'APMEP

L'APMEP ne vit que des cotisations de ses adhérents, de l'abonnement à sa nouvelle revue, de la vente des brochures qu'elle édite ou diffuse, des droits de photocopies de ses publications, des dons qu'elle perçoit et du bénévolat de tous ses responsables. Pour soutenir l'APMEP et encourager ses militants il est demandé aux adhérents :

- de renouveler leur adhésion ;
- d'abonner leur établissement à la nouvelle revue : « *Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP* » ;
- d'acheter les brochures de l'APMEP ;
- de déclarer à leur établissement les photocopies des publications de l'APMEP et de veiller à ce qu'il les transmette centre français d'exploitation du droit de copie (www.cfcopies.com/) ;

L'APMEP incite toutes les personnes reconnaissantes de la qualité des travaux réalisés par les bénévoles de l'association de faire un don sur <https://www.apmep.fr/?page=don>.

6. Abonnement à la revue « Au fil des maths – le bulletin de l'APMEP »

En 2019, l'APMEP éditera deux périodiques :

- « **Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP** » (4 numéros),
- le **BGV** (*Bulletin à Grande Vitesse*), au moins 5 numéros, pour être informé sur l'actualité des mathématiques et de la vie de l'APMEP. Il est en ligne sur le site apmep.fr. Un numéro spécial pour les Journées Nationales fait l'objet d'une édition papier si la régionale organisatrice le décide.

a) Pour les adhérents

- « **Au fil des maths – Le bulletin de l'APMEP** » est envoyé gratuitement à tous les adhérents de l'APMEP sauf demande contraire explicite.
- Tous les adhérents sont prévenus de la parution du **BGV**, ils peuvent le consulter en ligne ou le télécharger.
- Ceux qui ne souhaitent pas recevoir l'une ou l'autre de ces revues doivent le signaler sur leur compte adhérent.

b) Pour les établissements scolaires, les bibliothèques et les personnes ne pouvant pas ou ne souhaitant pas adhérer

Les établissements scolaires, les bibliothèques ne peuvent pas adhérer mais peuvent s'abonner à la revue « **Au fil des maths – le bulletin de l'APMEP** ». Le BGV est réservé aux adhérents.

L'abonnement seul ne donne pas la qualité d'adhérent.

Les abonnements souscrits à partir du 1er septembre 2018 sont valables dès souscription et pour l'année 2019. Les frais de port sont inclus dans les abonnements.

Les abonnés non adhérents à « *Au fil des maths – le bulletin de l'APMEP* » bénéficient du tarif « *adhérent/abonné* » pour l'achat de brochures (réduction de 30 % sur le prix public des brochures éditées par l'APMEP).

Les factures d'abonnement et d'achat de brochures sont établies au nom de celle ou celui qui règle la facture.

Prix de l'abonnement « établissement » à « Au fil des maths – le bulletin de l'APMEP » - Code 19ABFM

Les abonnements sont soumis à la TVA dont les taux varient en fonction de l'adresse de l'abonné selon trois zones géographiques :

Zone géographique	Prix HT	Supplément pour frais postaux	Prix TTC
Z1 : France, Andorre, Monaco, les particuliers de l'Union Européenne et les établissements européens qui n'ont pas de numéro de TVA intracommunautaire (TVA de 5,50 %)	56,87 €	0 €	60 €
Z1 : établissements européens qui ont un numéro de TVA intracommunautaire (TVA de 0 %)	56,87 €	0 €	56,87 €
Z2 : DOM-TOM (TVA de 2,25 %)	56,87 €	7 €	65,15 €
Z3 : pays hors Union Européenne	56,87 €	7 €	63,87 €

7. Premières adhésions

Une première adhésion **ne peut évidemment être souscrite qu'une seule fois par une personne n'ayant encore jamais adhéré à l'APMEP**, elle permet de découvrir l'association, ses publications, ses activités, ses Journées Nationales,... à un prix avantageux. Les premières adhésions souscrites à partir du 1er septembre 2017 sont valables dès souscription et pour l'année civile 2018.

Catégorie professionnelle	Étudiants	Stagiaires	1 ^{er} degré	Service partiel	Contractuels	2 nd degré	Supérieur, Inspecteurs
Code	19AD1ET	19AD1ST	19AD1PD	19AD1SP	19AD1CO	19AD12*	19AD1SI
prix	10 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €

La première adhésion, et seulement elle, donne droit à deux brochures gratuites, moyennant 5,50 € de frais de port, à choisir dans la liste suivante (dans la limite des stocks disponibles) :

- 200 pb. de l'APMEP : arithmétique. et théorie des nbres (n° 92)
- 200 pb. de l'APMEP : géométrie (n° 93)
- 200 pb. de l'APMEP : combinatoire, algèbre. et analyse (n° 94)
- Fondements de l'évaluation en mathématiques (n° 96)
- JEUX 4 - de l'intérêt des problèmes de rallyes (n° 97)
- Fichier Évariste T1 (n° 98)
- Fichier Évariste T2 (n° 132)
- ARITHMÉTIQUE - Des résultats classiques par des moyens élémentaires (n° 129)
- Les statistiques en classe de seconde (n° 138)
- Dé-chiffrer par les maths (n° 147)
- Graphes à deux voix (n° 149)
- Narrations de recherche (n° 151)
- Réflexions sur les programmes de maths école-collège (n° 159)
- La place des maths vivantes dans l'éducation secondaire (n° 168)
- Les problèmes du prof Ila Ransor (n° 1002)
- Olympiades Mathématiques de Première 2004 (n° 163)
- Olympiades Mathématiques de Première 2005 (n° 171)
- Olympiades Mathématiques de Première 2006 (n° 177)
- Olympiades Mathématiques de Première 2007 (n° 182)
- Enseignement problématisé des maths au lycée T. 1 (n° 150)
- Enseignement problématisé des maths au lycée T. 2 (n° 154)

L'Adhésion spéciale « Journées Nationales » est **strictement** réservée aux nouveaux adhérents (personnes n'ayant jamais adhéré à l'APMEP) et ne peut être souscrite qu'une seule fois et en même temps que l'inscription aux Journées Nationales.

Code : 19AD1JN, prix TTC : 20 €

8. Adhésion - Renouvellement d'adhésion

Cotisations avec abonnement gratuit pour tous les adhérents, comme en 2018.

Catégorie professionnelle	Code, prix	Catégorie professionnelle	Code, prix
Premier degré	19ADPD	Conjoints d'adhérent	19ADCA
	45 €		39 €
Services partiels	19ADSP	Soutien APMEP	19ADS1
	45 €		120 €
Contractuels, étudiants	19ADCO	Super soutien	19ADS2
	45 €		180 €
Second degré Indice ≤ 458	19AD2-	Membres de l'UDPPC ¹	19ADUDPPC
	45 €		57 €
Second degré Indice > 458	19AD2+	Membres de la SMF ²	19ADSMF
	75 €		57 €
Enseignants dans le supérieur, Inspecteurs	19ADSI	Membres de la SBPMef ³	19ADSBPM
	75 €		57 €
Retraités	19ADRE		
	39 €		

1-Union des Professeurs de Physique Chimie

2-Société Mathématique de France

3-Société Belge des Professeurs de Mathématiques d'expression française

9. Adhésion des membres des « sociétés partenaires » à l'APMEP

Les membres de des sociétés suivantes peuvent souscrire une adhésion à l'APMEP pour **57 €** :

- l'Union des Professeurs de Physique et Chimie (19ADUDPC) ;
- la Société Mathématique de France (19ADSMA) ;
- la Société Belge des Professeurs de Mathématiques d'expression française (19ADSBPM) ;

10. Adhésion des adhérents de l'APMEP aux sociétés « partenaires »

Adhésion à l'UDPPC : les adhérents de l'APMEP qui souhaitent adhérer à l'UDPPC ne bénéficient plus de conditions particulières. Pour souscrire une telle adhésion voir : <http://national.udppc.asso.fr/index.php/tarifs-adhesion-abonnement>.

Adhésion à la SMF : les adhérents de l'APMEP peuvent adhérer directement à la SMF en tant qu'adhérent d'une société partenaire pour **48 €** (voir : [smf.emath.fr/...](http://smf.emath.fr/)).

Adhésion à la SPBMef : les adhérents de l'APMEP peuvent adhérer directement à la SBPMef en tant qu'adhérent d'une société partenaire pour :

- 50 €** pour ceux qui résident en France métropolitaine,
- 65 €** pour ceux qui résident dans les DOM-TOM,
- 80 €** pour tous les autres,
- 28 €** pour la « e-cotisation » avec la version électronique des publications.

11. Dons à l'APMEP

Toute personne reconnaissante de la qualité des travaux réalisés par les bénévoles de l'APMEP peut faire un don du montant qu'elle souhaite. Dès la validation du règlement elle recevra le reçu fiscal correspondant par courriel ou courrier postal.

12. Participation aux frais de port et d'emballage des brochures

- Pour les brochures prises au siège national de l'APMEP (26 rue Duméril 75013 Paris) ou dans les locaux des Régionales il n'y a aucun frais.
- Pour les brochures commandées en ligne sur www.apmep.fr l'APMEP facture les frais d'expédition au plus près des frais réels.
- Pour les brochures commandées par courrier postal les frais d'expédition sont calculés en fonction du poids moyen d'une brochure, de leur épaisseur moyenne et de leur destination.
- **Frais de ports offerts pour toute commande de brochures (exclusivement de brochures) supérieure ou égale à 50 €.**

Nombre de brochures	Prix TTC vers France, Andorre et Monaco	Prix TTC vers OM1*	Prix TTC vers OM2*
1 brochure	5 €	6,50 €	10,00 €
2 brochures	6 €	10,00 €	15,50 €
3 ou 4 brochures	9 €	22,50 €	35,50 €
5 à 7 brochures	10 €	35,00 €	65,50 €

*OM1 : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, St Pierre et Miquelon, St-Martin, St Barthélémy

*OM2 : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Terres Australes et Antarctiques Françaises

Pour 8 brochures ou plus et les autres destinations, demander un devis au secrétariat de l'APMEP : secretariat-apmep@orange.fr - 01 43 31 34 05

---oOo---